

Point Conseil Architecture du CAUE Rhône Métropole – 30/11/2020

Un service gratuit de conseils d'architectes pour accompagner les habitants porteurs d'un projet de construction, d'agrandissement, de rénovation de leur maison dans le Rhône et la Métropole de Lyon.
Sur rendez-vous préalable auprès du CAUE Rhône Métropole 04 72 07 44 55.

Quels publics et quels projets ?

Sont concernées les personnes ayant un projet de construction, d'extension, de réhabilitation, ou de reconversion de bâtiments existants pour une surface de plancher inférieure à 150m² (la loi CAP, Liberté de Création, Architecture et Patrimoine du 7 juillet 2016 : le seuil du recours obligatoire à l'architecte est porté à 150m² de surface de plancher au lieu de 170m²). La consultation d'un architecte-conseiller du CAUE prépare une démarche de projet. Un projet quel qu'il soit mobilise de nombreuses compétences professionnelles (architectes, bureaux d'études, entreprises, artisans, géomètres ...). L'architecte-conseiller peut apporter les premiers conseils et orientations pour la bonne mise en place d'un projet.

Quand consulter ?

Le plus en amont possible du projet si possible au stade des intentions

- après l'achat d'un terrain ou d'un bâtiment existant
- avant le dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable ou de la signature d'un contrat d'architecte ou de construction de maison individuelle

Points conseils architecture : la proximité avant tout

L'offre de service du CAUE Rhône Métropole vis-à-vis des particuliers qui souhaitent rencontrer un architecte pour la préparation de leurs projets de construction, réhabilitation, extension de bâtiments, s'exerce dans différents lieux du département et de la Métropole de Lyon. La tenue régulière de permanences mensuelles locales et la large couverture géographique, recherchent la plus grande proximité territoriale avec les porteurs de projets et les dynamiques des territoires urbains ou ruraux.

S'informer, s'orienter, prendre conseil c'est d'abord donner toutes les chances de réussite à son projet. Confronter ses premières approches avec celles d'un architecte, professionnel indépendant dans cet exercice, c'est forcément enrichir l'idée initiale et les intentions premières du projet. Bien percevoir les enjeux et les difficultés éventuelles, s'imprégner de connaissances et de méthodes, s'entourer du savoir-faire de professionnels, c'est se donner les outils de maîtriser les atouts de son projet.

A chaque situation particulière, une prescription architecturale adaptée.

C'est précisément **ce conseil « sur-mesure »** par un architecte que propose le CAUE gratuitement à tous les porteurs de projet, habitants et futurs pétitionnaires de la métropole et du département du Rhône.

Mission fondatrice de l'action des CAUE confiée par la loi sur l'Architecture, le « conseil au candidat à la construction » vise à apporter une aide personnalisée à tout porteur de projet architectural. Avant de construire, d'agrandir ou transformer un bâtiment, tout futur pétitionnaire peut bénéficier d'une consultation gratuite auprès d'un architecte lors de permanences au CAUE ou dans les mairies de certaines collectivités.

Un service architectural gratuit dans le Rhône et dans la Métropole de Lyon

18 Points conseils architecture (13 lieux dans le Rhône, 5 lieux dans la Métropole de Lyon)

Des permanences mensuelles.

12 architectes-conseillers

Point conseil architecture proche d'Yzeron :

- A la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle : le 1^{er} lundi de chaque mois, après-midi

- A la mairie de Grézieu-la-Varenne : le 3^e lundi de chaque mois, après-midi

Avec Thierry Saunier, architecte-conseiller du CAUE Rhône Métropole.

CAUE Rhône Métropole

6bis, quai saint-Vincent 69001 Lyon

04 72 07 44 55 - www.caue69.fr